

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

Accusé de réception en préfecture 038-213801798-20180917-DEL085-18-DE Date de télétransmission : 25/09/2018 Date de réception préfecture : 25/09/2018

# **DELIBERATION N° DEL085-18**

L'an deux mille dix-huit, le 17 septembre à dix-neuf heures, Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 11 septembre 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

#### Présents :

M<sup>mes</sup> S. BRANON-MAILLET, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J -P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

### Pouvoirs:

M<sup>me</sup> BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christiane EGEA, en date du 11 septembre 2018)

Mme BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Christine TISON, en date du 13 septembre 2018)

Mme CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 12 septembre 2018)

M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Claude SERGENT, en date du 17 septembre 2018)

M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 17 septembre 2018)

M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 17 septembre 2018)

### Absents excusés :

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège M. DUBOIS Stéphane M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal M<sup>me</sup> GERACI Marianne M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle

MME CHRISTIANE EGEA A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET: Attribution d'un fonds de concours à Grenoble-Alpes Métropole, relatif à l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication, par le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (S.E.D.I.), dans le cadre de l'aménagement de la rue des Arènes.

Rapporteur: Claude SERGENT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En séance du 29 janvier 2018, le conseil municipal a acté par la délibération n° DEL010-18, l'attribution d'un fonds de concours à Grenoble-Alpes Métropole, relatif à l'enfouissement des réseaux électriques de basse tension et de télécommunication, de la rue des Arènes.

Cette opération vient compléter l'aménagement de voirie de la rue des Arènes qui avait débuté par l'enfouissement des réseaux humides (eau potable et assainissement) en 2017.

La commune a souhaité profiter de cette opération pour enfouir également l'éclairage public qui est supporté par les poteaux de basse tension sur ses fonds propres.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L521-26 et L.5217-7, précisant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la métropole et les communes membres, après accords concordants exprimé à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

Vu les travaux requis en voirie sur l'aménagement de la rue des Arènes, sur les réseaux secs encore aériens dans cette rue.

Vu les études déjà menées par le SEDI, dans cette rue pour enfouir les réseaux de basse tension et de télécommunication et le plan de financement définitif en découlant,

Considérant le gain en sécurité qu'il y aurait à enfouir les réseaux secs à l'issue de l'intervention en fin d'année 2017 de la régie assainissement menée dans cette rue par Grenoble-Alpes Métropole et ce avant la réfection définitive de la voirie,

Le SEDI a procédé aux études de faisabilité de ce projet et a transmis à la commune un plan de financement prévisionnel définitif, afin qu'elle attribue un fond de concours à Grenoble-Alpes Métropole, selon les réseaux suivants :

Il est précisé que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de décider l'attribution d'un fonds de concours prévisionnel de 135 704 € TTC à Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre de l'aménagement de voirie de la rue des Arènes, correspondant au financement de l'enfouissement des réseaux de basse tension et de télécommunication,
- de l'autoriser à signer la convention de financement correspondante avec Grenoble-Alpes Métropole,
- d'inscrire la somme au budget 2018 de la commune.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Gières, le 17 septembre 2018.

Pour extrait conforme, Le Maire,

.

Pierre VERRI.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2, place de Verdun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État.